

2018-08-13

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. FERNAND GEMME**

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX

Est absente: M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale adjointe / Secrétaire trésorière adjointe, M^{ME} ANNIE DECELLES est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Appel d'offres pour la refonte des règlements d'urbanisme
 - Nomination d'un répondant en matière d'accommodement
 - Avis de motion – projet de règlement 200
 - Politique afin de contrer le harcèlement psychologique ou toute autre forme de violence en milieu de travail
 - Démission du Journalier conducteur saisonnier
 - Remerciements – Bénévolat
 - Tournoi de golf – École Intermediate School de Namur
 - Billets par appel d'offres public – Règlement d'emprunt numéro 197
 - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

2018-08-56 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-57 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-08-58 APPEL D'OFFRES POUR LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à des modifications de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma d'aménagement révisé par la MRC de Papineau qui oblige la municipalité à modifier sa réglementation en concordance avec celui-ci;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Directrice générale soit autorisée à faire un appel d'offres pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-59 NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT

CONSIDÉRANT les obligations dévolues aux municipalités en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Directrice générale soit nommée à titre de répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-60 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 200

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Desormeaux qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement 186, relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Namur, sera présenter pour adoption.

2018-08-61 POLITIQUE AFIN DE CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU TOUTE AUTRE FORME DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'une modification de la Loi oblige tous les employeurs à avoir une politique afin de contrer le harcèlement psychologique d'ici janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve important de fournir à tous les employés de la municipalité un milieu de travail sain, exempt de toute forme de violence, d'intimidation, de menace et de harcèlement;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur adopte la « Politique afin de contrer le harcèlement psychologique ou toute autre forme de violence en milieu de travail » telle que déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-62 DÉMISSION DU JOURNALIER CONDUCTEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT que le Journalier conducteur saisonnier, Monsieur Étienne Legault a remis sa démission en date du 5 août 2018 pour départ le 15 août 2018;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Legault en tant que Journalier conducteur saisonnier ;

QUE Les heures cumulées travaillées de même que les vacances dues lui soient payées;

Adoptée à l'unanimité

2018-08-63 REMERCIEMENTS - BÉNÉVOLAT

CONSIDÉRANT l'implication en bénévolat de Madame Francine Maurice et Monsieur Steven Davies auprès des citoyens en tant que Premier répondant;

CONSIDÉRANT qu'ils circulent sur le territoire de la municipalité afin de vérifier l'état des personnes âgées durant les canicules et les pannes d'électricités.

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE Le conseil adresse des remerciements à Madame Francine Maurice et Monsieur Steven Davies pour leur implication auprès des citoyens de Namur.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-64 TOURNOI DE GOLF - ÉCOLE INTERMEDIATE SCHOOL DE NAMUR

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour l'école Intermediate School de Namur ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé d'acheter des billets pour participer à la levée de fonds;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-63 remerciant Madame Francine Maurice et Monsieur Steven Davies pour leur bénévolats;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La municipalité achète 2 billets pour le tournoi de golf pour un montant de 170,00 \$.

QUE La municipalité remette lesdits billets à Mme Francine Maurice et Monsieur Steven Davies afin de les remercier pour leur implication.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-65 BILLET PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 197

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 août 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1664 %
Montant :	156 300 \$	Date d'émission :	21 août 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 août 2018, au montant de 156 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 400 \$	2,50000 %	2019
13 900 \$	2,75000 %	2020
14 300 \$	2,90000 %	2021
14 800 \$	3,00000 %	2022
99 900 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,69625 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

13 400 \$	3,86000 %	2019
13 900 \$	3,86000 %	2020
14 300 \$	3,86000 %	2021
14 800 \$	3,86000 %	2022
99 900 \$	3,86000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,86000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

13 400 \$	4,21000 %	2019
13 900 \$	4,21000 %	2020
14 300 \$	4,21000 %	2021
14 800 \$	4,21000 %	2022
99 900 \$	4,21000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,21000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE La Municipalité de Namur accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 août 2018 au montant de 156 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 197. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-66 CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Namur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 156 300 \$ qui sera réalisé le 21 août 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
197	156 300 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 197, la Municipalité de Namur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 août 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorierère;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	13 400 \$	
2020.	13 900 \$	
2021.	14 300 \$	
2022.	14 800 \$	
2023.	15 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	84 600 \$	(à renouveler)

QUE En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 197 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

2018-08-067 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 29 305,50 \$ apparaissant à la liste datée du 31 juillet soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2018-08-68 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe